

DEUXIÈME RÉUNION DES MINISTRES DE LA CULTURE DE L'ASEM

Centre de conférences internationales

Paris, 7-8 juin 2005

DOSSIER DE PRESSE

SOMMAIRE

01. Présentation
02. Programme de la deuxième réunion des ministres de la culture de l'ASEM
03. Liste des chefs de délégations
04. Thèmes des ateliers
05. Présentation de l'ASEM
06. Programme des activités de l'ASEM (2004-2006)
07. La Fondation Europe-Asie (ASEF)
08. Déclaration de Pékin (4 décembre 2003)
à l'issue de la première réunion des ministres de la culture de l'ASEM
09. Déclaration de Hanoï (9 octobre 2004)
sur le dialogue entre les cultures et les civilisations

01. PRÉSENTATION

Alors que le processus d'élaboration à l'UNESCO d'un projet de "convention sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques" entre dans une phase décisive avec la tenue de la troisième réunion intergouvernementale d'experts jusqu'au 4 juin, les ministres de la culture des pays d'Asie et d'Europe membres de l'ASEM (Asia-Europe Meeting) se réuniront à Paris, les 7 et 8 juin 2005, à l'invitation de la France. Cette réunion leur permettra de réitérer leur engagement déterminé en faveur du dialogue interculturel entre l'Europe et l'Asie, et de la promotion de la diversité culturelle.

Cette deuxième réunion des ministres de la culture de l'ASEM dont le thème est "Diversité culturelle : opportunités et défis – le plan d'action à long terme de l'ASEM", est organisée par le ministère de la culture et de la communication et le ministère des affaires étrangères au Centre de Conférences Internationales (5, avenue des Portugais – 75016 Paris). Le Ministre de la culture et de la communication inaugurera et clôturera ces journées.

L'ASEM, enceinte intergouvernementale informelle de dialogue politique global entre l'Europe et l'Asie, est née en 1996 avec le Sommet des chefs d'État et de gouvernement de Bangkok (ASEM I), à la suite d'une initiative lancée conjointement par la France et Singapour en octobre 1994. Il regroupe les 25 États membres de l'Union européenne, la Commission européenne, les 10 États membres de l'Association des pays du sud-est asiatique (ASEAN), la République populaire de Chine, la République de Corée et le Japon.

La deuxième rencontre des ministres de la culture de l'ASEM aura pour objectif de poursuivre les travaux engagés lors de leur première réunion à Pékin, en décembre 2003, autour du thème "Unité dans la diversité", et d'assurer le suivi du sommet des Chefs d'État et de gouvernement tenu à Hanoï en octobre 2004.

Elle comportera quatre ateliers thématiques qui seront animés conjointement par les représentants des huit pays co-parrains :

- *Promotion des échanges culturels et de la coopération* (Singapour-Pologne)
- *Promotion des industries culturelles et créatives* (Malaisie-France)
- *Promotion du tourisme culturel durable et responsable* (Indonésie-Allemagne)
- *Promotion de la culture comme facteur de développement* (Chine-Espagne)

Ces ateliers nourriront une réflexion sur le plan d'action à long terme de l'ASEM, pour développer les échanges et la coopération culturels entre l'Europe et l'Asie.

20 ministres ou membres de gouvernements en charge de la culture ont à ce jour annoncé leur participation. Le Directeur général de l'UNESCO, le Directeur exécutif de la Fondation Europe-Asie, ainsi qu'un haut représentant de l'Union européenne participeront aux travaux.

L'accueil de la presse se fera le mardi 7 juin de 8h30 à 11h30 et le mercredi 8 juin de 15h00 à 18h00. Le 8 juin, à l'issue de la troisième session plénière, une conférence de presse aura lieu à 16h45.

Contacts presse

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA
COMMUNICATION
Délégation au développement et aux affaires
internationales

Vincent Lorenzini : 01 40 15 37 06
(journalistes européens)

Département de l'information et de la
communication

Fabien Durand : 01 40 15 80 05
(journalistes français)

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
Direction de la communication et de
l'information

Thierry Berthelot : 01 43 17 52 61
(journalistes asiatiques)

**02. PROGRAMME DE LA DEUXIÈME RÉUNION DES MINISTRES DE LA CULTURE DE L'ASEM
PARIS (7-8 JUIN 2005)**

« La diversité culturelle : opportunités et défis – le plan d'action à long terme de l'ASEM »

**Centre de Conférences Internationales (CCI)
5, avenue des Portugais
75016 Paris**

Mardi 7 juin : Première journée de la réunion

8h30 – 9h30 : Accueil et enregistrement des participants

9h30 : photo de famille

9h45 – 12h45 : Première session plénière : Salle 3

9h45 – 10h00 : ouverture par le Ministre français de la Culture et de la Communication

10h00 – 10h15 : intervention du Directeur Général de l'UNESCO

10h15 – 11h15 : déclarations des pays co-parrains

11h15 – 11h30 : pause

11h30 – 12h45 : déclaration des autres ministres participants

13h00 – 14h30 : Déjeuner de travail : Salle 2

Présidé par le Ministre délégué au Tourisme

15h00 – 17h30 : Deuxième session plénière : Salle 3

15h00 – 17h30 : suite des déclarations des ministres et autres chefs de délégation participants

19h30 – 23h00 : Soirée culturelle

19h30 – 21h30 Pour les chefs de délégation :

« Orphée et Eurydice » à l'Opéra Garnier

(Place de l'Opéra – 75009 Paris)

19h30 – 21h15 Pour les autres participants :

Cocktail et visite des collections au Musée Guimet

(Musée national des Arts asiatiques – 6, place d'Iéna – 75116 Paris)

21h30 – 23h00 Pour tous les participants :

Dîner au Grand Foyer de l'Opéra Garnier

(Place de l'Opéra – 75009 Paris)

Mercredi 8 juin : Deuxième journée de la réunion

9h00 - 12h00 : Ateliers

Atelier 1 (coprésidé par Singapour et la Pologne) : Salle 8
La promotion des échanges culturels et de la coopération

Atelier 2 (coprésidé par la Malaisie et la France) : Salle 3
La promotion des industries culturelles et créatives

Atelier 3 (coprésidé par l'Indonésie et l'Allemagne) : Salle 5
La promotion du tourisme culturel durable et responsable

Atelier 4 (coprésidé par la Chine et l'Espagne) : Salle 7
La promotion de la culture comme facteur de développement

13h00 – 14h30 : Déjeuner

Pour les chefs de délégations : déjeuner offert par le Ministre délégué aux Affaires européennes (Palais des Affaires étrangères – 37, quai d'Orsay – 75007 Paris)

Pour les autres participants : déjeuner de travail au Centre de Conférences Internationales (salle 2)

15h00 – 16h45 : Troisième session plénière : Salle 3

15h00 – 16h30: restitution des travaux en ateliers et discussion

16h30 – 16h45 : déclaration finale du Président

16h45 - 17h15 : Conférence de presse des pays co-parrains : Salle 8

03. LISTE DES CHEFS DE DÉLÉGATIONS INVITÉES¹

| | |
|------------------------------|--|
| ALLEMAGNE | M. Rolf Dieter Schnelle Directeur du Département de la culture et de l'éducation, Ministère fédéral des affaires étrangères |
| AUTRICHE | Amb. Dr. Emil Brix Directeur Général des relations culturelles, Ministère des affaires étrangères |
| BELGIQUE | M. Henry Ingberg Secrétaire général, Ministère de la Communauté francophone |
| BRUNEI | The Honourable Pehin Dato Haji Awang Hussain Haji Mohd Yusof Ministre de la culture, de la jeunesse et des sports |
| CAMBODGE | S.A.R. le Prince Sisowath Panara Sirivuth Ministre de la culture et des beaux-arts |
| CHINE | M^{me} Meng Xiaosi Vice-ministre de la culture |
| COMMISSION EUROPÉENNE | M. Michel Vanden Abeele Chef de la Délégation de la Commission européenne auprès de l'OCDE et de l'UNESCO |
| CORÉE DU SUD | M. Byoung Soo Lim Vice-ministre adjoint de la culture et du tourisme |
| DANEMARK | M. Peter Schønning Chef du Département des sports, de la propriété intellectuelle et des affaires internationales, Ministère de la culture |
| ESPAGNE | M. Carlos Alberdi Alonso Directeur Général de la coopération et de la communication culturelle |
| ESTONIE | M. Andres Talvik Ambassadeur d'Estonie en France |
| FINLANDE | M^{me} Tanja Karpela Ministre de la culture, de la jeunesse et des sports |
| GRÈCE | M^{me} Olga Zafiri Expert, Ministère de la culture, relations extérieures et publiques |
| HONGRIE | M. Sándor Csernus Conseiller culturel, Ambassade de Hongrie en France |
| INDONÉSIE | M. Jero Wacik Ministre de la culture et du tourisme |
| IRLANDE | M. Philip Furlong Secrétaire général, Ministère des arts, du sport et du tourisme |
| ITALIE | M. Antonio Martusciello Vice-ministre des biens et activités culturels |
| JAPON | M. Hiroshi Hirabayashi Ambassadeur du Japon en France |
| LAOS | Dr Phandouangchit Vongsa Ministre de l'information et de la culture Président du Comité national du patrimoine |
| LETTONIE | M. Rolands Lappuķe Ambassadeur de Lettonie en France |
| LITUANIE | M. Vladimiras Prudnikovas Ministre de la culture |
| LUXEMBOURG | Mme Octavie Modert Secrétaire d'État à la culture, à l'enseignement supérieur et à la recherche |
| MALAISIE | The Hounorable Datuk Seri Utama, Dr Rais Yatim Ministre de la culture, des arts et du patrimoine |

| | |
|---------------------------|---|
| MALTE | M. Peter Portelli Secrétaire général, Ministère du tourisme et de la culture |
| PAYS-BAS | M. Henk Heikamp Conseiller à la direction des affaires internationales, Ministère de l'éducation, de la culture et des sciences |
| PHILIPPINES | M. Lamberto Ocampo Président de la Commission nationale pour la culture et les arts |
| POLOGNE | M. Waldemar Dąbrowski Ministre de la culture |
| PORTUGAL | M. Mário António Pinta Vieira de Carvalho Secrétaire d'État à la culture |
| RÉPUBLIQUE TCHÈQUE | M. Pavel Fischer Ambassadeur de la République tchèque en France |
| ROYAUME-UNI | M. Michel Helston Haut fonctionnaire des média et du sport |
| SINGAPOUR | Dr. Lee Boon Yang Ministre de l'information, de la communication et des arts |
| SLOVAQUIE | M. Igor Otčenáš Directeur général du Département des affaires internationales, Ministère de la culture |
| SLOVÉNIE | M^{me} Tanja Orel Sturm Directeur du département de coopération internationale Membre du Cabinet |
| SUÈDE | M. Claes Ånstrand Secrétaire d'État à la culture |
| THAÏLANDE | M. Uraivan Thienthong Ministre de la culture |
| VIETNAM | M. Pham Quang Nghih Ministre de la culture et de l'information |
| ASEF | M. Cho Won-il Directeur exécutif |

¹ susceptible de modifications

04. THÈMES DES ATELIERS

La déclaration adoptée par les chefs d'État et de Gouvernement des pays membres de l'ASEM lors du Sommet de Hanoï les 8 et 9 octobre 2004 insiste sur l'importance du dialogue entre les cultures et civilisations et demande aux Ministres de la culture de mettre en place un plan à long terme pour promouvoir le dialogue entre les civilisations et développer les échanges culturels entre l'Asie et l'Europe. C'est dans ce cadre, et en tenant compte des objectifs indiqués dans la déclaration de Hanoï, que se dérouleront les quatre ateliers prévus, qui pourront déboucher sur des propositions concrètes de coopération.

1. La promotion des échanges culturels et de la coopération

a. La nécessité de promouvoir les échanges culturels et la coopération entre pays membres de l'ASEM a été clairement reconnue, ainsi que le rôle que peut jouer l'ASEF à cet égard. Il s'agit en effet de promouvoir une triple approche des échanges culturels et de la coopération : entre États, entre sociétés civiles ainsi qu'entre celles-ci et les États.

Le premier atelier, qui pourra être nourri par les conclusions des débats qu'aura organisés l'ASEF préalablement à la réunion, pourrait aborder les questions suivantes :

- La possibilité d'intensifier les échanges d'expertises et de bonnes pratiques entre l'Europe et l'Asie : rencontres régulières des Ministres de la culture des pays membres de l'ASEM, rencontres croisées sur la gestion culturelle entre experts, rencontres de professionnels en marge des festivals, foires ou biennales, participation aux réseaux de professionnels.
- La promotion des échanges dans le domaine audiovisuel : échanges de programmes, incitation aux coproductions, stages croisés, coopération entre chaînes, rencontres croisées sur les systèmes de soutien publics, réglementaires et financiers, en faveur de la diversité culturelle.
- La promotion des échanges dans les domaines des arts de la scène, des arts visuels, du livre et de l'écrit et des musées : circulation des spectacles et des expositions, incitation aux coproductions, résidences croisées, coopération entre théâtres, festivals, centres d'art, bibliothèques et musées.

b. L'ASEF a incontestablement un rôle moteur à jouer dans la promotion des échanges culturels, ainsi que cela a déjà été reconnu, qu'il s'agisse de la mise en contact des acteurs culturels de la société civile ou de recommandations pouvant être formulées auprès des acteurs institutionnels à l'issue de réunions spécialisées. Cet atelier pourrait être l'occasion d'identifier les thèmes prioritaires sur lesquels la Fondation pourrait fonder son action et les programmes à développer en priorité au regard de celles qu'elle a entreprises depuis la réunion de Pékin en 2003. Beaucoup, en effet, a déjà été fait, il s'agit de concentrer les efforts de la Fondation sur quelques activités phare et thèmes prioritaires (réseau ASEMUS, échanges d'artistes, documentaires conjoints par exemple).

2. La promotion des industries culturelles et créatives

La déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle affirme que « les politiques culturelles doivent créer les conditions propices à la production et à la diffusion de biens et services culturels diversifiés, grâce à des industries culturelles disposant des moyens de s'affirmer à l'échelle locale et mondiale ».

À partir de la légitimation des politiques culturelles ainsi posée et prolongée par la négociation en cours d'une convention spécifique, les questions suivantes pourraient être débattues :

- Le rôle des pouvoirs publics : la spécificité des biens et services culturels justifie-t-elle leur intervention ? Les pouvoirs publics doivent-ils intervenir pour offrir au public une offre diversifiée et concourir à son éducation artistique et culturelle ? Quel rôle des pouvoirs

publics face aux nouvelles technologies ? Quelle coopération internationale notamment en faveur des pays en développement ?

- Les moyens d'intervention des pouvoirs publics : les mesures financières et fiscales (subventions, aides à la distribution, réduction de la TVA, crédits d'impôt), les mesures législatives et réglementaires (prix unique, quotas), la coopération internationale.
- La protection de la propriété intellectuelle : la protection de la propriété intellectuelle au service du développement culturel durable (rémunération légitime des ayants droit, impact économique du piratage, conséquences en termes de diversité culturelle), initiatives pour la protection de la propriété intellectuelle (moyens juridiques, mesures gouvernementales, initiatives privées, coopération internationale...).

3. La promotion du tourisme culturel durable et responsable

Le patrimoine et la création, expressions de l'identité culturelle, sont des composantes essentielles du développement d'un pays, notamment parce que le tourisme culturel concourt à l'attractivité économique et sociale d'une ville, d'un territoire ou d'un pays. Le tourisme culturel doit être compatible avec le respect des traditions des populations et le respect des sites et monuments visités.

Trois types de questions pourraient être abordés pendant l'atelier :

- L'impact économique du tourisme culturel : créations d'emplois (métiers liés au patrimoine, festivals, etc.), développement d'activités commerciales d'accompagnement, effets sur l'attractivité économique d'un territoire.
- Le tourisme culturel facteur de développement local : implication des populations locales, développement de l'artisanat, créations de festivals, mise en valeur du patrimoine.
- Le respect des sites et monuments, gage de développement durable : itinéraires culturels, classement du patrimoine, labellisation qualitative des sites ; formation des guides, harmonisation des diplômes ; sensibilisation du public au respect des sites, à l'environnement, à la lutte contre le pillage.

4. La promotion de la culture comme facteur de développement

La culture constitue à un double titre un facteur de développement. À titre direct, dans la mesure où la production et le commerce de biens et de services culturels (édition, édition phonographique, spectacle vivant, audiovisuel, multimédia, architecture, design) est un secteur fortement créateur de richesses et d'emploi. De façon indirecte, mais non moins décisive, parce que l'accès des populations à la culture est source d'externalités positives utiles à la croissance, telles que la créativité des individus, la cohésion sociale, l'ouverture sur le monde, etc. C'est pourquoi les politiques de développement comportent de plus en plus fréquemment une composante culturelle.

Dans cette perspective, trois thèmes pourraient être abordés dans le cadre de l'atelier :

- Les conditions pour le développement d'entreprises culturelles dans les pays en développement.
- Les réseaux et institutions contribuant au développement culturel : bibliothèques, musées, salles de spectacles, télévisions éducatives.
- Les mécanismes et pratiques de l'aide au développement dans le secteur culturel : expériences réalisées dans les secteurs de l'aide à la création, de la lecture publique, de la production cinématographique et audiovisuelle, des nouvelles technologies ; évaluation des résultats.

05. PRÉSENTATION DE L'ASEM (ASIA-EUROPE MEETING)

⇒ États membres

- **Europe** : les 25 États membres de l'Union européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède) et la Commission européenne
- **Asie** : les 10 États membres de l'Association des pays du sud-est asiatique (Birmanie, Brunei, Cambodge, Indonésie, Laos, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande, Vietnam), la Chine, la Corée du Sud et le Japon

⇒ Poids dans le monde

- L'ASEM représente 58,25 % du commerce mondial de marchandises
- L'ASEM représente 47,4 % du PIB mondial
- L'ASEM représente 39,3 % de la population mondiale

⇒ Objectifs

- développer le dialogue politique entre les États membres sur les grandes questions d'actualité internationale, y compris les sujets sensibles
- identifier les sujets de préoccupations communs et les domaines de coopération dans les domaines prioritaires

I. Origines et organisation de l'ASEM

La création du dialogue Europe-Asie (Sommet fondateur de Bangkok en mars 1996), à l'initiative de Singapour et de la France, visait à renforcer les relations entre ces deux régions qui demeuraient alors en deçà de leur potentiel.

L'ASEM s'est voulu d'emblée original par rapport aux autres enceintes existantes : il s'agit d'un dialogue politique intergouvernemental informel et global. Ce dialogue repose sur des échéances régulières au plus haut niveau (sommets tous les deux ans) ainsi qu'au niveau ministériel (réunions régulières des Ministres des Affaires étrangères, de l'Économie et des Finances ; réunions ad hoc des Ministres de l'Environnement, de la Culture, des Sciences et des technologies, de l'Intérieur). L'ASEM n'est toutefois ni une organisation internationale ni une agence de développement. Des réunions des hauts fonctionnaires (SOM) assure le suivi des activités entreprises dans l'ASEM et prépare les réunions politiques. De même, un groupe des coordonnateurs se rencontre périodiquement. Il est composé de la présidence de l'Union européenne et de la Commission européenne et, pour la partie asiatique, d'un pays d'Asie du sud-est (Indonésie) et d'un pays d'Asie du nord-est (Corée du Sud).

Souhaitant promouvoir le dialogue à tous les niveaux et nourrir les débats pour parvenir à une meilleure connaissance mutuelle, l'ASEM associe également les élus (rencontres interparlementaires bisannuelles - ASEP (Asia Europe Parliamentarian Meeting) ainsi que la société civile, au travers des activités de la Fondation Europe-Asie (ASEF).

L'ASEM s'est élargi pour la première fois lors du Sommet de Hanoi (octobre 2004) à treize nouveaux membres : les dix nouveaux membres de l'Union européenne et la Birmanie, le Cambodge et le Laos. L'adhésion de la Birmanie dans l'ASEM ne signifie en aucun cas que l'Union Européenne est satisfaite de la situation dans ce pays.

II - Les activités de l'ASEM

Le dialogue au sein de l'ASEM s'articule autour de trois grands domaines thématiques, les « trois piliers » :

1 - Les grandes questions internationales d'actualité

Les consultations politiques arrivent aujourd'hui à maturité. De nombreux points de convergence se sont développés entre l'Europe et l'Asie, tels le renforcement du multilatéralisme, la prise en compte des défis globaux, la nécessité d'une mondialisation maîtrisée. Ces rencontres sont également l'occasion de se concerter sur les questions de sécurité, telles la lutte contre le terrorisme (y compris ses aspects financiers), la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive, la criminalité transnationale, les migrations illégales, la situation dans la péninsule coréenne. Les droits de l'homme sont abordés dans le cadre de séminaires informels, l'approche progressive permet d'aborder des thèmes sensibles (comme les droits de l'homme et l'immigration internationale, séminaire à Suzhou, septembre 2004).

2 - Les questions économiques et financières

Lors de la création de l'ASEM, les échanges entre l'Europe et l'Asie demeuraient très inférieurs à leurs possibilités. Deux instruments ont donc été mis en place pour accroître les échanges entre l'Europe et l'Asie : un plan d'action pour la facilitation du commerce (TFAP-Trade Facilitation Action Plan) et un plan d'action pour la promotion de l'investissement (IPAP Investment Promotion Action Plan). Le Sommet de Hanoï (octobre 2004) a rappelé la nécessité de rester en prise avec les questions commerciales d'actualité et a souligné l'intérêt du Forum des hommes d'affaires Europe-Asie (AEBF-Asia-Europe Business Forum), instance informelle de rencontre des communautés d'affaires.

Le « deuxième pilier » de l'ASEM est aussi l'occasion d'évoquer les grandes questions économiques d'actualité. Le Sommet de Hanoi, a notamment identifié dans la déclaration séparée pour un partenariat économique renforcé les priorités suivantes : le renforcement de la concertation sur les questions multilatérales internationales (en particulier sur les négociations en cours à l'OMC), les questions énergétiques (approvisionnement en énergie, développement des technologies propres), les transports, les PME, la protection des droits de la propriété intellectuelle.

Les questions financières font également l'objet d'une attention particulière au sein de l'ASEM. Trois principaux thèmes sont abordés dans ce cadre : le renforcement du système financier international, la prévention des crises financières, les voies d'une coopération euro-asiatique en matière financière et monétaire. Le Sommet de Hanoi a rappelé la priorité accordée au développement de la coopération sur les thèmes suivants : politiques monétaires et fiscales, développement et mécanismes de surveillance des marchés financiers, gestion de la dette, réformes structurelles, lutte contre le financement du terrorisme et le blanchiment d'argent. La possibilité de créer un marché obligataire asiatique reposant sur un panier de monnaies (euro/yen/dollar, le " YES-bond ") devrait être examiné plus avant ultérieurement.

3 - Les autres domaines

Le rapprochement des peuples et le renforcement du dialogue entre les cultures et civilisations d'Europe et d'Asie sont des objectifs majeurs de l'ASEM. Depuis sa création, de très nombreux domaines ont été couverts. Les sujets considérés comme prioritaires peuvent faire l'objet d'initiatives de la part des Etats membres auxquelles s'associent les Etats intéressés. Cette souplesse d'organisation et de participation contribue au succès de ces initiatives.

Ont fait l'objet de développements particuliers les domaines suivants :

Le dialogue des cultures et civilisations ainsi que la promotion de la diversité culturelle sont prioritaires, comme en témoigne la déclaration adoptée sur ce thème lors du Sommet de Hanoi. L'intérêt suscité par la première réunion des Ministres de la culture de l'ASEM (Pékin, décembre 2003) a conduit la France à accueillir en juin 2005 la deuxième réunion, avant la Malaisie en 2007.

L'éducation fait l'objet de réunions régulières. Dans ce domaine, la France, la Corée et Singapour, rejoints par le Danemark, ont créé le programme de bourses DUO, qui vise à promouvoir une

augmentation équilibrée des échanges d'étudiants, d'enseignants et de chercheurs entre l'Europe et l'Asie. La France cherche à renforcer le caractère multilatéral de ce programme original, à l'articuler avec les priorités européenne et à le promouvoir auprès des autres partenaires de l'ASEM.

L'environnement fait l'objet de réunions ministérielles désormais régulières. La réunion de Lecce (Italie, octobre 2003), a abordé notamment le suivi du Sommet mondial du développement durable de Johannesburg, les accords multilatéraux sur l'environnement, la désertification, la biodiversité, le changement climatique. Ce dialogue devrait désormais également s'articuler avec les problématiques sur l'énergie développées dans le cadre du pilier économique.

Les sciences et technologies font l'objet de consultations régulières. Une réunion ministérielle s'est tenue à Pékin en octobre 1999 et a débouché sur la mise en place de groupes de travail et de réseaux de correspondants. Parmi les thèmes traités se trouvent notamment la préservation des forêts et le développement durable, la gestion de l'eau et les technologies propres.

La santé est devenue un sujet de préoccupation majeur pour l'Europe et l'Asie à la suite de l'épidémie du SRAS et de grippe aviaire. Un séminaire sur la gestion d'urgence des épidémies, proposé par Pékin et co-parrainé par la France, s'est tenu en octobre 2003.

Les technologies de l'information ont donné lieu à une initiative franco-coréenne importante, le réseau euro-asiatique d'information à haut débit (TEIN), à laquelle la Commission européenne participe désormais de façon substantielle. Le Sommet de Hanoi a été l'occasion de développer d'autres initiatives sur ce thème.

III - La société civile dans l'ASEM

Les fondateurs de l'ASEM ont souhaité ne pas limiter le dialogue au seul niveau politique, mais créer les conditions d'une meilleure connaissance mutuelle entre les sociétés civiles d'Europe et d'Asie.

En dehors des initiatives proposées par les Gouvernements qui peuvent associer, à côté des experts, des membres spécialisés de la société civile sur certains thèmes, la Fondation Europe Asie ou ASEF, créée en février 1997 et basée à Singapour, a pour vocation de « promouvoir les échanges entre les instituts de recherche, les peuples et les groupes culturels ». Elle co-organise et co-finance des séminaires et des programmes d'échanges dans ces domaines, en disposant d'un pouvoir d'initiative et de propositions d'activités.

06. PROGRAMME DES ACTIVITÉS DE L'ASEM (2004-2006)

2004

| Activités | Dates | Lieu |
|---|--------------------------|------------------------|
| Atelier dans le cadre de l'initiative ASEM de Bali sur le Système d'assurances de dépôt et de valeur | 19-23 janvier | Jakarta, Indonésie |
| 4 ^e Réunion de la Task Force sur le renforcement du partenariat économique | 11-12 mars | Bangkok, Thaïlande |
| 3 ^e Réunion des Parlementaires Asie-Europe | 25-26 mars | Hue, Vietnam |
| Réunion des Hauts fonctionnaires ASEM | 16-17 avril | Kildare, Irlande |
| Réunion des Ministres des Affaires étrangères - FMM 6 | 17-18 avril | Kildare, Irlande |
| 5 ^e Réunion de la Task Force sur le renforcement du partenariat économique | 16-18 mai | Barcelone, Espagne |
| Groupe d'Expert TEIN (Trans-Eurasia Information Network) | 20-21 mai | Kuala Lumpur, Malaisie |
| 15 ^e Réunion des Gouverneurs de l'ASEF BOG | 27-28 mai | Dublin, Irlande |
| 3 ^e Dialogue ASEM de la jeunesse Hanoi, Vietnam | 28 juin – 2 juillet | Hanoï, Vietnam |
| Séminaire ASEM sur le Futur de l'emploi et du travail | 1-2 juin | Berlin, Allemagne |
| Symposium ASEM sur les "Routes ferroviaires de la Soie" | 17-18 juin | Séoul, Corée du Sud |
| Réunion des Hauts fonctionnaires | 6-7 septembre | Hanoï, Vietnam |
| 6 ^e me Séminaire informel sur les Droits de l'homme | 16-17 septembre | Suzhou, Chine |
| 9 ^e Forum Asie-Europe des hommes d'affaires | 7-8 octobre | Hanoï, Vietnam |
| Sommet de l'ASEM 5 | 8-9 octobre | Hanoï, Vietnam |
| Conférence sur la lutte contre le terrorisme | 18-20 octobre | Berlin, Allemagne |
| Atelier scientifique et technologique sur la coopération dans le domaine des technologies propres | 3-4 novembre | Hanoï, Vietnam |
| 4 ^e Conférence sur le commerce électronique : les "e-Solutions pour une économie mondiale" | 22-23 novembre | Londres, Royaume-Uni |
| 16 ^e Réunion du Conseil des Gouverneurs de l'ASEF | 25-26 novembre | Hanoï, Vietnam |
| 8 ^e Symposium sur les jeunes dirigeants | 30 novembre – 3 décembre | La Haye, Pays-Bas |

2005

| | | |
|---|------------|--------------------|
| Réunion préparatoire à la deuxième réunion des Ministres de la Culture de l'ASEM | Janvier | Malaisie |
| Conférence sur l'évaluation des standards et conformité | Début 2005 | Japon |
| 7 ^e Réunion des Ministres des Affaires étrangères | 6-7 mai | Kyoto, Japon |
| Jeux de la jeunesse | 2-8 juin | Bangkok, Thaïlande |
| 2 ^e Conférence des Ministres de la Culture de l'ASEM sur les Cultures et Civilisations | 6-8 juin | Paris, France |
| 3 ^e Réunion des Ministres de l'Environnement | | |
| Suivi de l'atelier sur le E-commerce | | France et Chine |
| 6 ^e Réunion des Ministres des finances | | Chine |
| 6 ^e Réunion des Ministres de l'Économie | | |
| Exposition sur le commerce et l'investissement | | Chine |

2006

| | | |
|--------------------|-----------------|----------|
| Sommet de l'ASEM 6 | 14-15 septembre | Finlande |
|--------------------|-----------------|----------|

07. LA FONDATION EUROPE-ASIE (ASEF)

1. Origines et objectifs

La création de la Fondation Europe-Asie (*ASEF – Asia-Europe Foundation*), décidée par les Chefs d'État et de Gouvernement de l'ASEM en 1996, sur une initiative de Singapour et de la France, répondait à la volonté politique de disposer d'un instrument « pour promouvoir et stimuler les échanges culturels, les échanges intellectuels et les contacts entre les peuples ». Par la création de contacts entre les sociétés civiles d'Europe et d'Asie, la Fondation doit ainsi contribuer à favoriser le dialogue entre les cultures et civilisations.

L'ASEF s'inscrit donc pleinement dans le cadre de l'ASEM tout en jouissant, institutionnellement, d'une certaine autonomie. Celle-ci lui permet d'organiser des activités non gouvernementales de sa propre initiative, en partenariat avec d'autres partenaires après approbation par le Conseil des Gouverneurs, remplissant ainsi pleinement le rôle de mise en contact des sociétés civiles.

2. Structure et fonctionnement

Les objectifs et modalités de fonctionnement de l'ASEF sont régis par « les Principes de Dublin » adoptés en 1996 et modifiés lors du Sommet de Hanoï (octobre 2004). La Fondation, établie à Singapour, est régie par le droit local. Elle est dirigée par un Directeur général, M. Won-il CHO, assisté par un Directeur général adjoint, M. Hendrik KLONINGER. Un Conseil de Gouverneurs composé de représentants des États membres de l'ASEM et de la Commission se réunit deux fois par an pour déterminer les priorités de la Fondation et approuver les projets.

Les quatre directions opérationnelles de la fondation s'organisent autour des axes suivants :

- échanges intellectuels : cette direction organise des séminaires et colloques réunissant des experts sur différents thèmes s'inscrivant dans les priorités de l'ASEM : questions de sécurité, grands enjeux de l'environnement, dialogue des cultures et civilisations (y compris dialogue inter-religieux). Cette direction co-organise les Séminaires informels sur les Droits de l'homme avec la Suède et la France.

- échanges de personnes : cette direction est plus particulièrement responsable de l'organisation de rencontres entre représentants de la société civile des États membres de l'ASEM (universités d'été, rencontre entre jeunes parlementaires, jeunes dirigeants, plates-formes éducatives.....).

- échanges culturels : cette direction organise des rencontres d'experts dans divers domaines culturels, participe à des festivals et contribue à la mise en réseau d'institutions culturelles (par exemple, réseau ASEMUS pour les musées).

- communication : cette direction organise des séminaires de journalistes, promeut des activités de co-production audiovisuelles, et diffuse de l'information sur l'ASEM.

Depuis sa création, il y a huit ans, la Fondation a organisé plus de 310 rencontres qui ont permis de réunir plus de 14 000 participants, chercheurs, artistes, universitaires sur tous les sujets, y compris sur les droits de l'homme.

<http://www.asef.org>

08. DÉCLARATION DE PÉKIN (4 DÉCEMBRE 2003) **Première réunion des ministres de la culture de l'ASEM**

La Conférence sur les cultures et les civilisations de l'ASEM pour un progrès commun basé sur la diversité culturelle s'est tenue à Pékin, les 3 et 4 décembre 2003. Elle a réuni les ministres chargés de la culture ou d'un portefeuille similaire issus des 26 États partenaires et des membres éminents des sociétés civiles des pays de l'ASEM. À l'issue de longues discussions, le consensus suivant a pu être atteint :

Les ministres ont noté que le dialogue et la coopération entre les cultures et les civilisations sont des moyens efficaces d'améliorer la connaissance, la compréhension et la tolérance et d'éviter les malentendus et les conflits entre peuples et pays. Ils ont également observé que les progrès scientifiques et technologiques et le développement de la mondialisation économique étaient source à la fois d'opportunités et de difficultés pour la paix et le développement à l'échelle planétaire. D'un côté, le monde est devenu plus ouvert, plus interconnecté et plus intégré, ne serait-ce qu'en ce qui concerne les moyens de communications. D'un autre côté, le monde est loin d'être paisible et l'humanité doit notamment faire face à la menace du terrorisme. De nombreux conflits sont causés par des tensions ethniques et religieuses, le racisme, la xénophobie et l'intolérance. Ce phénomène est devenu la préoccupation de tous depuis la fin de la guerre froide.

C'est dans ce contexte que les ministres ont salué l'occasion qui leur était donnée de traiter cette question majeure à Pékin. Ils ont souligné que la diversité culturelle est une composante essentielle des cultures du monde et une manifestation des différentes civilisations qui le composent. La famille de l'ASEM abrite certaines des civilisations les plus riches et les plus anciennes du monde. L'ASEM peut et doit contribuer à la promotion du dialogue, de la compréhension et du respect mutuel entre les différentes cultures et civilisations du monde.

Les ministres ont noté que des liens culturels solides et durables favorisent un développement des relations internationales dans tous les domaines. Un dialogue des cultures et des civilisations aussi riche et varié que celui qui existe entre l'Europe et l'Asie a créé un espace qui se place au-delà du modèle uniforme que la mondialisation semble imposer, pour la définition de réponses à la diversité des situations et à la complexité de la situation internationale, dans un esprit de respect mutuel, sans perte d'identité et par des approches complémentaires.

L'avantage de la proximité géographique et d'interactions de longue date ont créé un terrain favorable au renforcement des échanges culturels et de la coopération entre les partenaires de l'ASEM. Fortes de leur longue histoire jalonnée d'épreuves, d'expériences positives, et de contributions et d'enrichissement mutuels, l'Europe et l'Asie considèrent que la diversité culturelle est une véritable source d'innovation, d'inspiration et de progrès pour la société humaine. L'ouverture à d'autres cultures constitue une force et peut être vue comme un moteur pour le développement des civilisations. Le respect et la promotion de la diversité culturelle, ainsi que le dialogue des civilisations, ont imprimé un nouvel élan au développement des relations entre l'Europe et l'Asie dans tous les domaines.

Les ministres ont également pris note des niveaux croissants d'intégration et des instances régionales qui voient le jour en la matière à travers le monde, que ce soit en Europe, au sein de l'Union européenne, ou en Asie, notamment avec l'ASEAN et l'ASEAN+3. La diversité culturelle ne freine pas nécessairement l'intégration, elle peut au contraire être source de force et de richesse, comme c'est le cas pour l'UE et l'ASEAN. Les ministres ont constaté que l'ASEM est un forum utile pour l'Europe et l'Asie, en vue d'échanger des idées et des expériences sur les moyens à mettre en œuvre pour respecter et promouvoir la diversité culturelle, tout en donnant suite aux processus d'intégration régionale et de développement de la conscience communautaire.

Sur la base du consensus mentionné plus haut, les ministres ont traité les questions suivantes, afin de progresser de manière commune en matière de diversité culturelle, grâce à la promotion d'une meilleure connaissance et d'une meilleure compréhension de la richesse des cultures :

1. la volonté de promouvoir la diversité et les échanges culturels en matière de politiques culturelles dans un contexte de mondialisation, qui permettrait une meilleure vision des défis auxquels sont

confrontées les cultures nationales et des opportunités qui s'offrent actuellement aux États et aux sociétés, afin d'alimenter le dialogue entre les différentes cultures ;

2. l'importance de la préservation et de la promotion des manifestations artistiques et culturelles, qu'elles soient traditionnelles ou contemporaines, de la préservation et de la promotion du patrimoine culturel matériel et immatériel, de la mise en œuvre des programmes consacrés aux patrimoine commun de l'Europe et de l'Asie, et de l'échange de bonnes pratiques dans les différents secteurs de la culture et les industries culturelles (édition, cinéma et industries musicales et audiovisuelles) et adaptées à la situation des industries culturelles ;

3. l'importance des échanges éducatifs, de la mobilité des artistes et des autres professionnels de la culture, des rencontres et des missions d'experts.

Les orientations suivantes ont été approuvées en vue d'une coopération future :

1. La nécessité de développer et d'intensifier le travail de l'ASEM en matière d'échanges culturels et éducatifs (par exemple, les programmes ASEMUS et DUO). À cet égard, les ministres ont accueilli avec satisfaction les contributions substantielles de la Fondation Europe-Asie (ASEF) en faveur de la promotion du dialogue interculturel, de la conscience mutuelle, et de la compréhension entre l'Europe et l'Asie, à travers ses programmes complets dans le domaine des échanges intellectuels, culturels et entre personnes. Ils ont encouragé l'ASEF à poursuivre son action dans ces domaines, en accord avec les plans d'action pluriannuels qu'elle a élaborés.

2. D'autres instruments adaptés à une coopération internationale pourraient être exploités, comme les instruments de l'UNESCO pour la coopération internationale dans les domaines de l'éducation, de la culture, des technologies de l'information et de la diffusion des informations. Les ministres se sont félicités de l'initiative prise par l'UNESCO d'élaborer une convention sur la diversité culturelle.

3. Les ministres ont clairement exprimé leur volonté de poursuivre le dialogue engagé dans le cadre de l'ASEM en vue de créer les conditions favorables à une création contemporaine active et par conséquent de prendre les mesures politiques appropriées en faveur de la diversité culturelle. Ils invitent les ministres des affaires étrangères de l'ASEM à tenir compte, le cas échéant, de la diversité culturelle au moment des délibérations lors de leur prochaine réunion à Dublin.

4. L'importance de transmettre aux jeunes les valeurs de respect mutuel et de compréhension des différentes cultures dans les écoles et les universités, en les exposant très tôt à la diversité et à la richesse de ces cultures.

Les actions de suivi adoptées sont les suivantes :

1. Continuer à renforcer la conscience que les échanges et la coopération politiques, économiques et culturels sont les trois piliers de la coopération mise en place par l'ASEM ;

2. Encourager les échanges entre les jeunes des pays d'Europe et d'Asie ;

3. Encourager l'organisation et la participation mutuelle à des festivals artistiques et culturels afin de promouvoir la reconnaissance culturelle mutuelle ;

4. Encourager la coopération dans le domaine des médias afin de favoriser la promotion de la diversité culturelle et la reconnaissance mutuelle ;

5. La France propose d'accueillir la prochaine conférence de l'ASEM sur les cultures et les civilisations ;

6. La déclaration de la présidence sera présentée à l'UNESCO.

CHAIRMAN'S STATEMENT

ASEM CONFERENCE ON CULTURES AND CIVILIZATIONS (Beijing, 4 December 2003)

The ASEM Conference on Cultures and Civilizations was held in Beijing, China from December 3 to 4, 2003, aiming at common progress based on cultural diversity, and was attended by ministers in charge of culture or relevant portfolios from the 26 partners and eminent members from civil societies of ASEM countries. After extensive discussions, the following consensus was reached:

The Ministers noted that dialogue and cooperation among cultures and civilizations is one of the effective means to enhance knowledge, understanding and tolerance and to avoid misunderstanding and conflicts among different nations and countries. The Ministers also observed that progress in science and technology and growth of economic globalisation have brought about both opportunities and challenges to the world peace and development. On one hand, the world has become more open, more inter-linked and more integrated at least by means of communications. On the other hand, the world is far from tranquil and mankind is facing many grim challenges including terrorism. Conflicts arise time and again from perceived ethnic and religious contradictions, racism, xenophobia and intolerance. This has attracted worldwide concern since the end of the Cold War.

It is in this context that the Ministers welcome the opportunity to meet on this important topic in Beijing. They observed that cultural diversity is a fundamental feature of world cultures and a form of manifestation of world civilizations. The ASEM family is home to some of the world's oldest and richest civilizations. ASEM can and should make a contribution to the promotion of dialogue, understanding and mutual respect among different cultures and civilizations of the world.

The Ministers noted that sound and sustained cultural ties secure an all-round development of international relations. Dialogue between cultures and civilizations as rich and diverse as those of Europe and Asia has created a platform for transcending a model of globalisation that seeks to impose uniformity, and for the definition of responses to the diversity of situations and complexity of the international situation, in a spirit of mutual respect, without loss of identity and by means of complementary approaches.

Geographic convenience and long-standing interaction have laid a favourable foundation for enhanced cultural exchange and cooperation among ASEM partners. Fortified by their long history of ordeals, positive experiences, contributions and mutual enrichment, Europe and Asia consider cultural diversity to be a true source of innovation, inspiration and progress for human society. Openness to other cultures is a source of strength and may be seen as a driving force behind the development of civilizations. Respect for and promotion of cultural diversity, together with dialogue among civilizations, have imparted fresh impetus to the all-round development of relations between Asia and Europe.

The Ministers also took note of the growing degrees and instances of regional integration happening throughout the world, especially in Europe, through the European Union, and in Asia, primarily through ASEAN and ASEAN+3. Cultural diversity does not necessarily hinder integration but can be the source of richness and strength, as exemplified by ASEAN and EU. The Ministers considered ASEM to be a useful forum for Asia and Europe to exchange ideas and experiences on how to respect and promote cultural diversity, while pursuing processes of regional integration and community-building.

Based on the above consensus, the Ministers discussed the following topics with a view to realizing common progress based on cultural diversity by promoting better knowledge and understanding of the rich nature of these cultures:

1. The desire to promote cultural diversity and exchange on cultural policies in the context of globalisation that would lead to a deeper insight into the challenges confronting national cultures, as well as into the opportunities now available to States and societies to nurture dialogue among different cultures;
2. The importance to preserve and promote both traditional and contemporary forms of arts and culture, to preserve and promote tangible and intangible cultural heritage, to implement programmes

on shared heritage of Asia and Europe, and to exchange best practices that support the various areas of culture and cultural industries (publishing, cinema and audiovisual and music industries) and focus on the conditions of cultural industries;

3. The importance of educational exchanges, of mobility of artists and other cultural professionals, and of meetings and expert missions.

The following policy directions for future co-operation were adopted:

1. The need to expand and intensify the work of ASEM in the field of cultural and educational exchanges (e.g. the ASEMUS and the DUO programs). In this regard, the Ministers appreciated the substantial contributions that have been made by the Asia-Europe Foundation (ASEF) in promoting intercultural dialogue, mutual awareness, and understanding between Asia and Europe through its comprehensive programmes in the field of intellectual, cultural and people-to-people exchanges. The Ministers encouraged ASEF to further intensify its work in these areas, in accordance with the pluriannual action plans that it has already formulated.

2. Other relevant instruments for international cooperation could be involved, such as UNESCO's comprehensive instruments for international cooperation - i.e. in the fields of education, culture, information technology and dissemination of information. They welcome the initiative taken by UNESCO to elaborate a convention on cultural diversity.

3. A clear determination was expressed to pursue the dialogue begun here on ways to foster the conditions for vigorous, contemporary creativity, and consequently, appropriate public policies and measures in favour of cultural diversity. The Ministers invite the ASEM foreign ministers to take account of, as appropriate, cultural diversity in their policy deliberation in their next meeting in Dublin.

4. The importance to imbibe the values of mutual respect and appreciation of different cultures in our youths in schools and universities by exposing them early to the diversity and richness of different cultures.

The follow-up actions adopted include:

1. Continue to enhance the awareness that political, economic and cultural exchanges and cooperation are three intertwining pillars of the ASEM cooperation; 2. Encourage exchange activities between young people from Asian and European countries; 3. Encourage the organization and mutual participation of cultural and arts festivals so as to promote mutual cultural recognition; 4. Encourage media cooperation so as to facilitate the promotion of cultural diversity and mutual understanding; 5. France offers to host the next ASEM Conference on Cultures and Civilizations;

6. The Chairman's Statement will be submitted to UNESCO.

09. DÉCLARATION DE HANOÏ SUR LE DIALOGUE ENTRE LES CULTURES ET CIVILISATIONS (9 OCTOBRE 2004)

1. Réunis à l'occasion du cinquième Sommet Europe-Asie (ASEM 5), qui s'est tenu à Hanoi (Viêt Nam) les 8 et 9 octobre 2004, les Chefs d'État et de gouvernement des 13 nations asiatiques et des 25 pays européens, ainsi que le Président de la Commission européenne, ont échangé leurs points de vue sur le point à l'ordre du jour « Diversité culturelle et cultures nationales à l'ère des technologies de l'information et de la mondialisation » et sont convenus de ce qui suit :

2. Les développements de la situation internationale depuis le Sommet de Copenhague (septembre 2002) ont mis en évidence la persistance de grands défis auxquels la communauté internationale est confrontée. Sur fond d'intensification des mouvements de libéralisation des échanges et d'internationalisation croissante, nous assistons à un processus d'ouverture, d'interconnexion et d'intégration planétaire avec le développement de nouvelles technologies de l'information et de la communication, et à l'émergence d'une culture de masse mondialisée. Dans le même temps, le terrorisme international, la prolifération des armes de destruction massive, la propagation du racisme et de l'intolérance ethnique et religieuse, l'écart croissant entre les riches et les pauvres, constituent autant de menaces imminentes pour la communauté internationale, qui mettent à l'épreuve notre capacité à construire un monde pacifique et harmonieux.

3. Devant ces défis, la communauté internationale est appelée, plus que jamais, à définir d'une seule voix les réponses à apporter. Cela suppose un dialogue des cultures et des civilisations fondé sur l'égalité et le respect mutuel, qui non seulement contribue à la prévention des conflits potentiels, à la promotion d'un développement commun et à l'humanisation du phénomène de mondialisation afin qu'il puisse bénéficier à tous, mais représente en outre un atout fondamental pour le respect des buts et des principes de la Charte des Nations Unies et la promotion des droits universels de l'homme, tels qu'ils sont définis dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

4. Les Chefs d'État et de gouvernement de l'ASEM ont réaffirmé que la diversité culturelle constitue le patrimoine commun de l'humanité, une source d'innovation et d'inspiration, ainsi qu'un moteur essentiel du progrès économique et du développement social de la société humaine. Cette diversité apparaît comme une opportunité formidable pour la construction d'un monde plus stable et plus pacifique, parce qu'elle appelle non pas l'exclusion, mais l'intégration, la tolérance, le dialogue et la coopération.

5. Les Chefs d'État et de gouvernement ont reconnu que l'ASEM contribue au rapprochement des cultures et des civilisations orientales et occidentales et que l'avantage de la proximité géographique et des interactions durables ont créé un terrain favorable à un dialogue et à des échanges culturels renforcés. Ils ont affirmé que le processus de l'ASEM devrait par ailleurs favoriser un sentiment de partenariat entre les peuples des deux régions. Ils ont salué les progrès accomplis dans le cadre du dialogue des cultures et des civilisations organisé par l'ASEM, qui a contribué à promouvoir la compréhension et le respect mutuels des diversités culturelles, et a renforcé la culture de la paix, de la tolérance et de l'harmonie entre les sociétés qui servent de fondement à des relations solides et stables entre les deux régions. Dans ce contexte, ils ont rappelé le rôle important de la Fondation Europe-Asie (ASEF) dans le rapprochement des sociétés civiles, grâce à ses programmes de promotion des échanges intellectuels, culturels et entre personnes.

6. Les Chefs d'État et de gouvernement ont accueilli positivement les conclusions de la Conférence de l'ASEM sur les cultures et civilisations, qui s'est tenue à Pékin les 3 et 4 décembre 2003, ainsi que les recommandations adoptées par les ministres. Ils ont souligné l'importance d'instruments internationaux adaptés et la nécessité de mettre en œuvre les engagements auxquels ils ont souscrit, notamment la Déclaration universelle sur la diversité culturelle adoptée par consensus par la 31e Conférence générale de l'UNESCO. Ils ont notamment appelé les États de l'ASEM à devenir parties aux conventions adoptées à l'UNESCO dans le domaine de la culture.

7. Considérant ce qui vient d'être mentionné, les Chefs d'État et de gouvernement ont réaffirmé l'importance d'actions concertées en faveur du dialogue des cultures et des civilisations et décidé de

poursuivre la coopération engagée dans le cadre l'ASEM, en accordant la priorité aux domaines suivants :

7.1. Éducation, enseignement supérieur et formation :

intensification des échanges éducatifs, notamment grâce aux programmes développés au sein de l'ASEM, par exemple le programme de bourse ASEM DUO Phase I et II, et l'Institut Europe-Asie (IEA), en tenant compte des programmes Erasmus Mundus mis en place par la Commission européenne et des contributions financières importantes prévues dans le cadre des programmes de bourse et d'échange européens ;

promotion et intensification des échanges de jeunes entre l'Europe et l'Asie au moyen de programmes qui leur sont destinés, tels que les Jeux de la jeunesse et le Forum des jeunes dirigeants politiques de l'ASEM ;

accroissement de la place accordée à une meilleure connaissance des autres cultures et civilisations dans l'enseignement, afin de promouvoir la tolérance envers les différents groupes ethniques, sociaux, culturels, religieux et linguistiques et les différentes nations, tout en créant des conditions favorables à l'éradication des préjugés raciaux et de l'intolérance religieuse ;

facilitation de l'échange d'expérience dans l'éducation et la formation et poursuite de l'initiative de l'ASEM en faveur de l'apprentissage tout au long de la vie.

7.2. Coopération et échanges culturels :

reconnaissance du droit des États à élaborer des politiques publiques favorables à la culture (audiovisuel, édition, traduction, etc.) ;

facilitation des échanges d'experts dans le domaine des arts et de la culture, y compris les arts de la scène, les arts visuels et les œuvres littéraires, et de l'échange d'informations et d'expérience en la matière entre les pays de l'ASEM ;

promotion des échanges de films, de programmes audiovisuels, de publications, d'expositions, de concerts et de performances théâtrales entre les pays de l'ASEM ;

soutien à la participation aux festivals, foires, forums, expositions, conférences et séminaires internationaux et aux autres événements culturels organisés par les pays de l'ASEM ;

promotion de la coopération dans le cadre d'activités culturelles diverses afin de favoriser la compréhension des autres cultures et civilisations et de renforcer les liens d'amitié entre les pays de l'ASEM.

7.3. Échange des idées et des connaissances, promotion de la création :

partage des nouvelles technologies de l'information et de la communication pour faciliter la circulation des idées entre l'Europe et l'Asie ;

développement de la coopération entre l'Europe et l'Asie pour la protection de la propriété intellectuelle et des droits d'auteurs ;

promotion des échanges d'expérience dans le domaine de la création ;

mise en place d'actions favorables à la création et à l'innovation artistiques.

7.4. Promotion d'un tourisme culturel durable et responsable :

*promotion de la préservation et de l'utilisation rationnelle du patrimoine naturel et culturel ;
échange d'expérience dans le cadre du développement d'un tourisme culturel durable et responsable ;*

promotion et soutien de la coopération en matière de développement des ressources humaines et dans d'autres domaines afin de développer un tourisme culturel durable et responsable comme moyen de lutte contre la pauvreté.

7.5. Protection et promotion des ressources culturelles :

préservation et développement des expressions artistiques et culturelles traditionnelles et contemporaines ;

échange d'expérience et mise en place d'une coopération en faveur de la protection du patrimoine culturel matériel et immatériel ;

promotion de l'échange d'expérience et de la coopération dans les industries créatives ;

soutien à la coopération et aux échanges entre les musées européens et asiatiques, notamment ASEMUS.

7.6. Renforcement des capacités de la Fondation Europe-Asie (ASEF) :

appel à la participation active des sociétés civiles en Europe et en Asie aux échanges culturels dans le cadre de l'ASEM ;

soutien aux initiatives prises dans le cadre de l'ASEF, en particulier aux programmes de l'ASEF consacrés au dialogue des cultures et des civilisations.

8. Les Chefs d'État et de gouvernement ont réaffirmé leur soutien aux travaux entrepris dans le cadre des Nations Unies pour promouvoir le dialogue des cultures et des civilisations. Ils entendent participer activement aux activités de suivi concernées à l'occasion du 60^{ème} anniversaire de l'ONU en 2005.

9. Les Chefs d'État et de gouvernement se félicitent en particulier de l'ouverture à l'UNESCO de la négociation d'une convention internationale sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques, contribution potentielle importante à la consolidation de la diversité culturelle et au renforcement des échanges interculturels aux plans national, régional et international. Dans cette optique, la spécificité des biens et des services culturels doit être reconnue. Le droit pour chaque État de concevoir et de mettre en œuvre des politiques nécessaires à la préservation et au développement de la diversité culturelle et linguistique doit être consacré ; les négociations actuelles, sans préjudice de leur résultat, doivent également permettre une articulation adéquate entre les dispositions de la convention et les autres accords internationaux. La solidarité internationale et le développement des capacités dans ce domaine doivent être encouragés.

10. Les Chefs d'État et de gouvernement ont marqué leur appréciation de la poursuite du dialogue des cultures et des civilisations au sein de l'ASEM à un niveau politique. Ils ont accueilli avec satisfaction l'annonce de la prochaine réunion des ministres de la culture à Paris en 2005 et ont demandé aux ministres concernés de mettre au point un programme à long terme de promotion du dialogue des civilisations et d'intensification des échanges culturels entre l'Europe et l'Asie.

**CHAIRMAN'S STATEMENT OF THE FIFTH ASIA-EUROPE MEETING
(Hanoi, 8-9 October 2004)**

1. At the Fifth Asia-Europe Meeting (ASEM 5) held in Hanoi, Vietnam on 8 and 9 October 2004, the heads of State and Government of 13 Asian and 25 European nations and the President of the European Commission exchanged views under agenda item "Cultural Diversity and National Cultures in the Age of Information Technology and Globalization" and agreed the following:

2. Developments in the international situation since the Copenhagen Summit (September 2002) have demonstrated the persistence of the major challenges facing the international community. Against the backdrop of the stepping up of trade liberalisation movements and growing globalisation, we are witnessing a process whereby the world is becoming more open, more inter-linked and more integrated with the development of new information and communication technologies and the emergence of globalised mass culture. At the same time, international terrorism, the proliferation of weapons of mass destruction, the spread of racism as well as racial and religious intolerance, the widening gap between the rich and the poor constitute urgent threats to the international community, challenging our capacity to build a peaceful and harmonious world.

3. In the face of these challenges, the international community needs more than ever before to define responses together. This calls for dialogue among cultures and civilizations on the basis of equality and mutual respect, which not only contributes to the prevention of potential conflicts, the promotion of common development, and the humanisation of globalisation so that it can benefit all, but also is fundamentally important for safeguarding the purposes and principles of the United Nations Charter, and promoting universal human rights as defined notably in the Universal Declaration of Human Rights and the International Covenant on Civil and Political Rights and International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights.

4. The Heads of State and Government of ASEM reaffirmed that cultural diversity is the common heritage of humanity and a source of innovation, inspiration and an important driving force for economic progress and social development of human society. It provides a tremendous opportunity to build a more stable and peaceful world, because it calls not for exclusion, but for inclusion, tolerance, dialogue and cooperation.

5. The Heads of State and Government recognized ASEM encompasses cultures and civilisations of both the East and the West, among which geographic convenience and long-standing interaction have laid a favourable foundation for enhanced dialogue and cultural exchange. They recognized that the ASEM process should also seek to foster a sense of partnership among the peoples of the two regions. They noted with satisfaction the progress made in the dialogue among cultures and civilisations organised by ASEM, which has helped to promote mutual understanding and respect of cultural diversities and thereby enhancing a culture of peace, tolerance and harmony among societies which provide the foundation for sound and stable relations between the two regions. In this context, they underlined the important role of the Asia-Europe Foundation (ASEF) in building a bridge between civil societies by means of its programmes to promote intellectual, cultural and people-to-people exchanges.

6. The Heads of State and Government welcomed the results of the ASEM Conference on Cultures and Civilisations held in Beijing on 3 and 4 December 2003 and the recommendations adopted by the Ministers. They underlined the importance of relevant international instruments and the need for implementing the commitments they have made, in particular the Universal Declaration on Cultural Diversity adopted by consensus by the 31st Session of the General Conference of UNESCO. They called, in particular, on the ASEM States to become parties to the conventions on culture adopted at UNESCO.

7. In view of the above, the Heads of State and Government affirmed the importance of concerted actions for dialogue among cultures and civilizations and decided to continue the co-operation started in ASEM, making priorities of the following areas:

7.1 Education, higher education and training:

- *Stepping up educational exchanges, in particular by means of programmes developed by ASEM, e.g. ongoing ASEM-DUO Fellowship Programme Phase I and II, Asia-Europe Institute(AEI), taking note of the Erasmus Mundus programmes set up by the European Commission, and the substantial financial contribution foreseen for Asia-Europe fellowships and exchanges;*
- *Enhancing and intensifying youth exchanges between Asia and Europe through youth-friendly programmes such as ASEM Youth Games and ASEM Young Political Leaders Forum;*
- *Giving a greater place in education to improving knowledge of other cultures and civilizations in order to promote tolerance towards ethnic, social, cultural, religious, linguistic groups and nations, creating conditions for the eradication of ethnic prejudices and religious intolerance;*
- *Facilitating exchanges of experience in education and training, including the continuation of the ASEM Life-Long-Learning initiative.*

7.2.Cultural exchanges and cooperation:

- *Recognising the right of States to develop public cultural policies (audiovisual, publishing, translation, etc);*
- *Facilitating exchanges of experts in the field of arts and culture including performing arts, visual arts and literary works, as well as exchanges of information and experience relating to this field among ASEM countries;*
- *Encouraging exchanges of films, broadcasting programs, publications, exhibitions, concerts and theatrical performances among ASEM countries;*
- *Supporting participation in international festivals, fairs, fora, exhibitions, conferences, seminars and other cultural events organized by ASEM countries;*
- *Promoting cooperation in other cultural activities to enhance understanding of other cultures and civilisations, and to strengthen friendly relations among ASEM countries.*

7.3.Exchange of ideas and knowledge, and promotion of creativity:

- *Sharing the new information and communication technologies to facilitate the flow of ideas between Europe and Asia;*
- *Developing co-operation between Asia and Europe to protect intellectual property and copyright;*
- *Promoting exchange of experiences in the field of creativity;*
- *Developing policies favorable to creativity and artistic innovation.*

7.4. Promotion of sustainable and responsible cultural tourism:

- *Promoting preservation and rational utilization of natural and cultural heritage;*
- *Exchanging experiences in developing sustainable and responsible cultural tourism;*
- *Promoting and supporting cooperation in human resource development and other areas to expand sustainable and responsible cultural tourism as a means to bring about poverty alleviation.*

7.5. Protection and promotion of cultural resources:

- *Preserving and developing both traditional and contemporary forms of arts and culture;*
- *Exchanging experiences and conducting cooperation in the protection of tangible and intangible cultural heritage;*
- *Promoting experiences exchange and cooperation on creative industry;*
- *Supporting cooperation and exchange among museums in Asia and Europe, e.g. ASEMUS.*

7.6. Strengthening the capacity of the Asia-Europe Foundation (ASEF):

- *Encouraging civil societies in Asia and Europe to actively participate in cultural exchange activities within ASEM framework;*
- *Supporting initiatives taken within the framework of ASEF, giving priority to the ongoing ASEF Cultures and Civilisations Dialogue Programmes.*

8. The Heads of State and Government reaffirmed their support for the work undertaken within the framework of the United Nations to promote the dialogue among cultures and civilisations. They looked forward to actively participating in relevant follow-up activities when UN celebrates its 60th anniversary in 2005.

9. The Heads of State and Government welcomed, in particular, the launch at UNESCO of negotiations for an international convention on the protection of the diversity of cultural contents and artistic expressions as an important potential contribution to the promotion of consolidation of cultural diversity and enhancement of intercultural exchanges at the national, regional and international levels. In this context, the specific nature of cultural goods and services should be recognized. The right for each State to define and implement the policies required to protect and develop cultural and linguistic diversity should be recognized; the current negotiations, without prejudice to their result, should also allow a proper articulation between the provisions of the convention and other international agreements. International solidarity and the development of capabilities in this area should be encouraged.

10. The Heads of State and Government expressed their appreciation for the continued dialogue among cultures and civilisations within ASEM at political level. They welcomed with satisfaction the announcement of the next Culture Ministers' Meeting in Paris in 2005, and requested the ministers to develop a long-term plan on promoting dialogue among civilizations and stepping up cultural exchange between Asia and Europe.

END